

QUESTIONS-RÉPONSES À L'INTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVE DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

1. Comment reconnaître les symptômes de la COVID-19 chez mon enfant ? Quoi faire si mon enfant a des symptômes ?

Votre enfant **ne peut pas** aller à l'école s'il présente **l'un** des symptômes suivants :

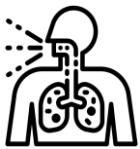


Fièvre (38,1 °C et plus)



Une perte du goût ou de l'odorat

Symptômes respiratoires :



- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement ou difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou congestion

Symptômes gastro-intestinaux :



- Nausée
- Vomissements
- Diarrhées
- Maux de ventre

Symptômes généraux :



- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées

Vous attendez 24 heures pour évaluer l'aggravation du/des symptômes ou observer l'apparition d'un nouveau symptôme.



Ce délai d'observation permet d'examiner s'il y a apparition de nouveaux symptômes qui pourraient nécessiter un test de dépistage.

Si après 24 heures, votre l'enfant présente toujours un ou des symptômes, consultez [l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#) sur le site officiel du Québec et suivez les consignes.

Exemple : Si votre enfant a le nez qui coule le lundi matin, vous le gardez à la maison pour la journée. Le mardi matin son nez coule encore, mais il n'a aucun autre symptôme. Vous consultez alors l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19. L'outil vous indiquera si votre enfant peut retourner à l'école.

2. Que se passe-t-il si une personne à l'école de mon enfant reçoit un résultat positif à la COVID-19 ?

- Cette personne sera contactée par la santé publique;
- La santé publique évaluera rapidement les contacts de cette personne;
- Par la suite, il y a **trois situations possibles** pour votre enfant :

Situation 1 : Votre enfant est identifié comme un contact à risque modéré ou élevé.

Exemple : Il y a un cas de COVID-19 positif dans le même groupe-classe que votre enfant.

- Les parents des élèves ayant eu un contact à risque modéré ou élevé avec la personne atteinte de la COVID-19 reçoivent **une lettre de la santé publique envoyée par l'école** leur indiquant que leur enfant a été en contact avec une personne ayant reçu un diagnostic positif de la COVID-19;
- Dès la réception de la lettre, il est important de **garder votre enfant à la maison** et de surveiller l'apparition de symptômes;
- Un isolement préventif de 14 jours sera demandé à votre enfant;
- Les parents seront par la suite **contactés par l'équipe de santé publique**. Un délai de 48 -72 heures est à prévoir.

Situation 2 : Votre enfant est identifié comme un contact à faible risque.

Exemple : Il y a un cas de COVID-19 positif chez un enseignant du groupe-classe, mais la distanciation de 2 mètres avec les enfants a été conservée en tout temps.

- Les parents des élèves ayant eu un contact à risque faible recevront une lettre de la santé publique envoyée par l'école;
- L'isolement préventif n'est pas requis;
- Les parents devront surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant pour une période de 14 jours.

Situation 3 : Votre enfant est considéré comme n'ayant aucun risque.

Exemple : Il y a un cas chez une personne n'ayant pas fréquenté l'école durant sa période de contagion.

- Les parents recevront une lettre envoyée par l'école pour les informer qu'il n'y a pas de risque d'exposition;
- Les membres du personnel et des élèves pourront continuer à fréquenter l'école.



Les informations personnelles obtenues par la Direction de santé publique **restent confidentielles**. Elles ne peuvent pas être divulguées ni au public ni à un tiers sans le consentement de la personne.

Les informations qui vous seront transmises seront uniquement celles nécessaires pour assurer votre santé et votre sécurité.

Par conséquent, puisque l'information concernant le nom du cas positif ou son cycle d'étude ne modifie pas vos actions à prendre, celle-ci ne vous sera pas partagée.

3. Quelle est la différence entre un cas dans une classe et une éclosion dans une école ?

- Il ne faut pas confondre un cas unique dans une classe et une éclosion;
- Une éclosion est déclarée lorsqu'il y a au moins 2 cas confirmés en moins de 14 jours et que ceux-ci ne peuvent pas être expliqués par un lien en dehors du milieu scolaire;
- En cas d'éclosion, les parents concernés recevront des indications de la santé publique.

4. Que se passera-t-il durant la période pendant laquelle mon enfant sera en attente de son résultat de test pour la COVID-19 ?

Situations	Rester à la maison	Retourner à l'école
A. Vous avez fait tester votre enfant parce qu'il avait des symptômes compatibles à la COVID-19 selon l' outil d'autoévaluation	X Attendre les résultats à la maison	
B. Vous avez fait tester votre enfant sur recommandation de la santé publique parce qu'il a été identifié comme un contact à risque élevé ou modéré	X Attendre la fin de la période d'isolement préventif de 14 jours, même si son résultat est négatif	
C. Vous avez fait tester votre enfant et il est de retour d'un voyage à l'extérieur du Canada	X Attendre la fin de l'isolement préventif de 14 jours, même si son résultat est négatif	
D. Vous avez fait tester votre enfant mais il n'a aucun symptôme et il n'a pas été identifié par la santé publique comme un contact à risque élevé ou modéré		X Retourner à l'école en attendant les résultats du test

Important : Si vous décidez de **ne pas faire** tester votre enfant pour la COVID-19 malgré la recommandation de l'outil d'autoévaluation de le faire tester, il devra rester en isolement pour une période de 10 jours depuis l'apparition des symptômes ET jusqu'à leur disparition. Durant cette période, votre enfant ne pourra pas se présenter à l'école, y compris au service de garde en milieu scolaire.

5. Que se passera-t-il si mon enfant reçoit un résultat de test positif à la COVID-19 ?

- Vous serez contacté par la santé publique pour identifier ses contacts jugés à risque.
- Vous serez informé des principales recommandations à respecter :
 - L'isoler à la maison jusqu'à ce que votre enfant ne soit plus jugé contagieux;
 - Limiter les contacts de votre enfant avec les personnes vivant sous le même toit;
 - Surveiller les symptômes de votre enfant;
- La santé publique vous informera de la date de la fin de l'isolement. Prévoir un minimum de 10 jours.

Important : Durant l'isolement à la maison, votre enfant ne peut pas aller au parc, voir des amis ou sortir au magasin.

6. Que se passera-t-il si mon enfant reçoit un résultat de test négatif à la COVID-19 ?



- Votre enfant pourra retourner à l'école, si les deux conditions suivantes sont remplies :
 - 48 heures sans fièvre (sans prise de médicaments comme du Tylenol ®, Tempra ®, Motrin ®, etc.);
- ET
- 24 heures après une amélioration significative des autres symptômes.



- N'oubliez pas que même avec un résultat négatif, si votre enfant a été identifié comme un contact à risque modéré ou élevé, il ne pourra pas retourner à l'école avant la fin de sa période d'isolement préventif de 14 jours;
- N'oubliez pas que même avec un résultat négatif, si votre enfant est de retour d'un voyage hors du Canada, il ne pourra pas retourner à l'école avant la fin de sa période d'isolement préventif de 14 jours.

7. Mon fils présente des symptômes, mais sa sœur n’a aucun symptôme. Cette dernière peut-elle aller à l’école ?

- Si votre fille n’a aucun symptôme et qu’elle n’a pas été identifiée comme un contact à risque modéré ou élevé d’un cas positif, elle peut aller à l’école.
- Comme parent, si vous n’avez aucun symptôme, vous pouvez poursuivre vos activités quotidiennes (ex : travailler).

8. Si un membre de la famille est en attente d’un résultat de test de dépistage, les autres personnes de la famille peuvent-elles poursuivre leurs activités quotidiennes (ex. : aller travailler ou aller à l’école) ?

- Si les autres personnes n’ont aucun symptôme et qu’elles n’ont pas été identifiées par la santé publique comme un contact à risque modéré ou élevé d’un cas positif, ils peuvent aller à l’école ou travailler.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents suivants relatifs à la rentrée scolaire.

<https://www.quebec.ca/education/rentree-education-automne-2020-covid-19/>

[L’ABC d’une rentrée sécuritaire au préscolaire et au primaire](#)

[L’ABC d’une rentrée sécuritaire au secondaire](#)

Les éléments de réponses sont basés sur l’information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur la COVID-19 évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications.